Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213501596-20261026-2026_61-DE

LOURMAIS

COMMUNE DE LOURMAIS

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice :11 *Nombre de présents :* *Nombre de votants :*	*Date de convocation :* *16 octobre 2026*

L'an deux mil vingt-six, le 22 octobre, à LOURMAIS le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lourmais.

Présents : François BORDIN	*Michel Henri GAUTIER*
Michel Joël GAUTIER	*Laurence ROGER-PICHON*
Marie-Françoise BORDIN	*Marie-Christine BLAIRE*
Cédric BESNARD	*Julie SOUCHON-BRUNEL*
Jérémie PELLÉ	*Albert MEUNIER*

Absents excusés : Virginie BURBAN	

Absents :	

Quorum requis : 6
Quorum atteint

Secrétaire de séance désigné : Marie-Françoise BORDIN

Vote du PV du 17 septembre 2026 : adopté à l'unanimité

Début de séance à 20H20

****

2026-61- ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RPQS 2025

Rapporteur : Michel Henri GAUTIER

Le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) impose par ses articles L 2224-5, D 2224-1 à D 2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213501596-20261026-2026_61-DE

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du rapport, le conseil municipal prend acte des éléments qu'il contient.

Fin de séance à 22H

La Secrétaire de séance
Marie-Françoise BORDIN

Le Maire,
François BORDIN



